

L'expansion de nos villes présente pour nous de nombreux problèmes à la fois vastes, ardues et complexes, croyez m'en. Si certaines provinces hésitent à outrepasser leur juridiction constitutionnelle primaire et à vaincre leur répugnance à discuter de leurs projets concernant l'exercice de leurs prérogatives, c'est que quelque chose ne va pas. Ce serait là que la conférence aurait échoué. Si elle a échoué, c'est parce que c'était une conférence fédérale-provinciale où l'on doit s'attendre à des contributions émanant des deux paliers de gouvernement.

M. Scott (Danforth): Vous n'avez rien contribué vous-même.

L'hon. M. Nicholson: Peut-être à votre avis, mais je dois dire, cependant, que nous avons présenté quelques bonnes suggestions et qu'elle ont été acceptées. Pour dire les choses simplement, tandis que 1967 n'a peut-être pas été une année aussi prospère que l'auraient voulu ceux qui ont réfléchi sérieusement à ce problème, elle a quand même été une bonne année en ce qui concerne l'habitation au Canada. L'importance de la direction du gouvernement—ou, si je puis l'exprimer d'une autre manière, de l'action du gouvernement—est manifeste, non seulement quant au volume total de la production de maisons pour l'année, mais quant à la proportion de logements construits pour les familles à revenu modeste et pour les vieillards car cette proportion n'a encore jamais été dépassée. (*Applaudissements*) En effet, le logement pour ceux qui en ont un besoin pressant, est devenu une partie tellement importante de l'ensemble du programme d'habitation, qu'il y a maintenant un nombre sans précédent d'habitations disponibles pour ces familles. Ce programme est devenu de plus en plus important. A mon avis, rien n'est plus important que de fournir du logement à ceux qui ont à faire face à certaines difficultés pour construire leur propre maison ou qui ne peuvent songer à acquérir leur propre maison en raison de leur faible revenu.

C'est sans doute l'Ontario qui connaît les problèmes les plus graves concernant l'urbanisation du Canada. En 1967, les mises en chantier à Toronto battent tous les records. Peut-être devrions-nous faire davantage, mais qu'on ne nie pas nos progrès quand nous sommes passés du bas niveau de 1966 au record de 1967. Près de 50 p. 100 des mises en chantier à Toronto furent financées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Près de 10 p. 100 des habitations en cause étaient destinées à des familles à revenu

modique, à des personnes âgées et à des étudiants. Dans la seule agglomération torontoise, le nombre de mises en chantier dépassera cette année les 32,000 de l'année-record 1965 dont on a déjà parlé.

Tout en occupant le premier rang comme source de financement, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, des hypothèques pour les logements courants le gouvernement fédéral a aussi été requis d'accroître les montants, en 1967, pour les formes spéciales d'habitation telles que les logements sociaux, les logements pour les vieillards ou les étudiants. Je tiens à préciser que non seulement il n'y a pas eu de diminution mais qu'on n'a pas refusé les demandes de fonds à ces fins. Nous sommes sûrs qu'il y aura en 1968, une augmentation d'environ 50 p. 100 dans les affectations de cette nature. Voyez les chiffres. Il y a dix ans, le Parlement a voté quelque 35 millions par année pour les logements sociaux. Quand il devint ma responsabilité de représenter à la Chambre la Société centrale d'hypothèques et de logement, son budget total annuel était de 350 millions, seule une mesquine partie de cette somme était pour les logements publics, car l'initiative dans ces domaines repose aux niveaux municipal et provincial. Il y a eu cependant des changements remarquables, à la suite de la mesure législative que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre en 1964.

Dans le domaine des logements sociaux seulement, la mise en chantier d'environ 9,000 unités aura été autorisée au cours de l'année 1967. C'est plus que le double du chiffre enregistré en 1966. J'aurais aimé atteindre le double de ce nombre, mais nous faisons des progrès encourageants dans ce sens. Le travail accompli en 1967 représente un tiers, en un an seulement, du total des mises en chantier de logements sociaux assurés dans tout le Canada ces 20 dernières années. C'est un record, il me semble, qui n'exige pas de notre part une amende honorable. (*Applaudissements*)

Les logements sociaux pour les familles à revenu modeste, pour les vieillards et les étudiants jouent maintenant un rôle important dans le programme de construction annuelle au Canada et, comme le signalait le premier ministre, ils auront vraisemblablement des répercussions encore plus considérables en 1968 et durant les années qui suivront.

J'aimerais maintenant examiner les perspectives pour l'année prochaine en ce qui concerne les engagements financiers que le gouvernement fédéral anticipe à l'endroit des